

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09196 Numéro SIREN : 828 998 567 Nom ou dénomination : A.C.I. 2
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2019 sous le numéro de dépôt 40151

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 04-06-2019

N° DE DEPOT : 040151

N° GESTION : 2017B09196

N° SIREN : 828998567

DENOMINATION : A.C.I. 2

ADRESSE : 12 avenue d'Italie 75013 Paris

MILLESIME : 2018



L'expertise au service
de votre développement

Jean-François Laborde-Balen

Expert-Comptable
Commissaires aux Comptes
106, rue des Tennerolles
92210 Saint-Cloud

Tél. : 01 46 02 08 00
Fax : 01 46 02 02 49
Email : jflb@lbmassociés.fr
Site : www.lbmassociés.fr

Certifié conforme,

P. Cénat

A.C.I 2

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 600 000 euros
Siège social : 12, avenue d'Italie
75013 Paris
RCS Paris 828 998 567

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A.C.I 2
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés de la société A.C.I 2

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C.I 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe au présent rapport et en fait partie intégrante.

Saint-Cloud le 15 mai 2019



Le Commissaire aux Comptes

Jean-François LABORDE-BALEN
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACI 2

**12 avenue d'Italie
75013 PARIS**

**Comptes annuels
Au 31 décembre 2018**

E.C.A.I.

30 rue de Lubeck – 75116 PARIS

01.49.95.04.40

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 9	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	5 046 029		5 046 029	5 046 029	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	11 052		11 052	11 052	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	1 417 864		1 417 864	1 415 064	2 800 0.20
	Total II	6 474 945		6 474 945	6 472 145	2 800 0.04
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	8 928		8 928	8 928	
	Autres créances	42 089		42 089	192 776	-150 688 -78.17
	Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	24 859		24 859	76 760	-51 901 -67.61
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	75 876		75 876	269 536	-193 661 -71.85
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 550 821		6 550 821	6 741 681	-190 861 -2.83

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

-0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 9	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 600 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 600 000	2 600 000		
	Réserves				
	Réserve légale	27 000		27 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	498 787		498 787	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	496 419	525 787	-29 368	-5.59
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	50 622	20 132	30 490	151.45
	Total I	3 672 827	3 145 918	526 909	16.75
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 793 058	3 272 692	-479 634	-14.66
	Concours bancaires courants	269	472	-202	-42.92
	Emprunts et dettes financières diverses	61 990	276 223	-214 233	-77.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 181	9 013	-1 832	-20.32
	Dettes fiscales et sociales	15 495	37 364	-21 869	-58.53
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	2 877 993	3 595 763	-717 770	-19.96
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 550 821	6 741 681	-190 861	-2.83

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

579 182

710 097

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 9	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	48 600		48 600	130 411	-81 811	-62.73
Chiffre d'affaires NET	48 600		48 600	130 411	-81 811	-62.73
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				480	-480	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			73	21	53	258.07
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			48 673	130 911	-82 238	-62.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			30 725	26 300	4 425	16.82
Impôts, taxes et versements assimilés			741	935	-194	-20.77
Salaires et traitements			12 759	67 157	-54 398	-81.00
Charges sociales			4 165	27 121	-22 956	-84.64
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			11	2	9	444.44
Total des Charges d'exploitation (II)			48 400	121 515	-73 114	-60.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			273	9 397	-9 123	-97.09
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 9	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	550 000	560 000	-10 000	-1.79
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1		1	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	550 001	560 000	-9 999	-1.79
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	54 698	51 314	3 384	6.60
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	54 698	51 314	3 384	6.60
2. Résultat financier (V-VI)	495 303	508 686	-13 383	-2.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	495 576	518 083	-22 507	-4.34
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 490	-2 490	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		2 490	-2 490	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	142		142	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30 490	20 132	10 358	51.45
Total VIII	30 632	20 132	10 500	52.16
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-30 632	-17 642	-12 990	-73.63
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-31 475	-25 346	-6 129	-24.18
Total des produits (I+III+V+VII)	598 674	693 401	-94 727	-13.66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	102 255	167 614	-65 359	-38.99
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	496 419	525 787	-29 368	-5.59

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Comptes non encore certifiés

550 000

560 000

1 990

ECAI

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	8
Titres immobilisés	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités en Euros	8
Charges à payer	9
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	9
Ventilation de l'effectif moyen	9
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	9
Honoraires des commissaires aux comptes	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	10
Montant des engagements financiers	10
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	11
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	11
Résultats financiers des cinq derniers exercices	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

PREAMBULE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 550 820.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 48 600.00 Euros et dégageant un bénéfice de 496 419.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-I/I)

Principes et conventions générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

Informations générales complémentaires

La société ACI-2 fait partie intégrante du groupe fiscal formé par ALTERNET et elle-même.

La filiale ALTERNET comptabilise sa charge d'impôt calculée sur son résultat fiscal propre, comme si elle n'était pas membre du groupe, et en appliquant le taux normal de 28% et de 33,33 %.

L'économie éventuelle d'impôt résultant de l'intégration fiscale est inscrite au résultat de la société ACI-2.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Au titre de l'année 2018, ce gain d'impôt s'élève à 31.475 euros.

Le montant net de l'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat s'élève à un produit de 31.475 euros et se décompose comme suit :

- impôt propre : 0 euros
- gain intégration fiscale : 31.475 euros

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	5 046 029		
Autres titres immobilisés	11 052		
Prêts, autres immobilisations financières	1 415 064		2 800
TOTAL	6 472 145		2 800
TOTAL GENERAL	6 472 145		2 800

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			5 046 029	5 046 029
Autres titres immobilisés			11 052	11 052
Prêts, autres immobilisations financières			1 417 864	1 417 864
TOTAL			6 474 945	6 474 945
TOTAL GENERAL			6 474 945	6 474 945

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 417 864	-0	1 417 864
Autres créances clients	8 928	8 928	
Taxe sur la valeur ajoutée	26 126	26 126	
Groupe et associés	15 963	15 963	
TOTAL	1 468 880	51 016	1 417 864

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 739	7 739		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 785 588	486 777	2 034 377	264 434
Fournisseurs et comptes rattachés	7 181	7 181		
Personnel et comptes rattachés	980	980		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 195	3 195		
Impôts sur les bénéfices	9 833	9 833		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 488	1 488		
Groupe et associés	61 990	61 990		
TOTAL	2 877 993	579 182	2 034 377	264 434
Emprunts remboursés en cours d'exercice	478 351			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
- Actions	1.0000	2 600 000			2 600 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 497
Dettes fiscales et sociales	315
Total	14 551

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	5 046 029		
Autres immobilisations financières	1 415 064		
Créances clients et comptes rattachés	8 928		
Autres créances	15 963		
Autres dettes	61 990		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Conformément à l'article 883-17 du code de commerce, la rémunération allouée au Président n'est pas fournie car cette information permettrait d'identifier sa situation personnelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Total	2

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 990	550 000
Dont entreprises liées	1 990	550 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5.600 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 785 588
Total	2 785 588

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 785 588
- Nantissements des titres Alternet	2 785 588	
Total (I)		2 785 588

Engagements reçus

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- - ALTERNET	2 581 497	100	980 544
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			
- Filiales non reprises en A			
- françaises	121 180	1	32 320

Les montants indiqués sur les participations non reprises en A, correspondent à ceux des comptes 2016 car ceux de 2017 et 2018 ne nous ont pas été communiqués.

Compte tenu des perspectives économiques d'avenir de la société INGETEL BET, la direction a décidé de ne pas déprécier les titres de participation.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Ajustements organismes sociaux	142	67180000
- Amortissements dérogatoires	30 490	68725000
Total	30 632	

A.C.I. 2
Société par actions simplifiée au capital de 2.600.000 euros
12, avenue d'Italie - 75013 Paris
828 998 567 RCS Paris
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 24 MAI 2019

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée, connaissance prise (i) du rapport de gestion du Président, et (ii) du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 496.419 euros de la manière suivante :

- 25.000 euros au poste « réserve légale » ;
- 471.419 euros au poste « report à nouveau ».

L'Assemblée prend acte, conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts que la Société, qui clôture son premier exercice social, n'a procédé à aucun versement de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

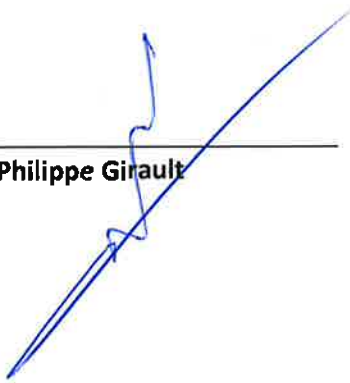
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

Extrait certifié conforme par le Président

Monsieur Philippe Girault
Président

A handwritten signature in blue ink is written over a horizontal line. The signature is stylized, starting with a vertical stroke, followed by a loop, and then a long, sweeping diagonal stroke that extends towards the bottom right.